

Communication budgétaire de la Maire sur le budget 2020

La construction du budget primitif pour 2020, dernier budget primitif de la mandature, s'est inscrite dans la droite ligne de la trajectoire budgétaire définie dès 2014. Cette trajectoire a été rappelée avec constance à chaque débat d'orientation budgétaire (DOB) et à chaque vote du budget. Elle a été ensuite traduite dans les faits, que ce soit dans les comptes administratifs ou à travers la confirmation régulière de la notation « AA perspective stable » de la Ville par les agences.

Malgré les très fortes incertitudes qui pèsent sur Paris, notamment au regard des discussions en cours sur le projet de loi de finances pour 2020, nous poursuivons avec constance la mise en œuvre de notre stratégie budgétaire, fondée sur les mêmes principes : stabilité des impôts directs locaux afin de garantir le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens, sobriété dans la gestion quotidienne de la collectivité, mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature tout en maîtrisant l'endettement.

Ce budget primitif 2020 respecte les termes du contrat financier que nous avons signé avec l'État. Nous tenons nos engagements vis-à-vis de l'État, comme nous avons tenu nos engagements envers les Parisiennes et les Parisiens. Et pourtant, l'État ne tient pas ses promesses, notamment celle de donner de la visibilité aux collectivités sur le moyen et long terme et de faire cesser les baisses brutales de ressources.

Or, alors que les débats sont encore en cours au Parlement, le Gouvernement fait peser des risques très importants pour les finances de Paris. Le Gouvernement a fait adopter en première lecture une série d'amendements très défavorables à Paris, renouant avec les méthodes passées de coupes violentes dans les ressources des collectivités.

Dans ce contexte, nous réaffirmons avec ce budget notre volonté de renforcer notre action en faveur de la transformation d'une Ville plus solidaire, plus écologique, plus accessible et plus attractive. Face aux enjeux fondamentaux auxquels nous sommes confrontés, qu'ils soient climatiques ou sociaux, nous avons la conviction que nous devons plus que jamais agir pour faire de notre ville un territoire où les notions de vivre-ensemble, de mixité sociale, de qualité de vie et d'adaptation au changement climatique ont une réalité.

I. Un budget 2020 marqué une nouvelle fois par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement au service de l'investissement

Les documents relatifs au DOB avaient permis de présenter les principales hypothèses du budget primitif 2020. Ces éléments sont confirmés dans le cadre de ce débat budgétaire.

Depuis 2014, soucieux de la bonne information des citoyens, nous avons entamé une série de réformes visant à rendre plus transparents et plus lisibles les documents budgétaires. Ainsi, nous avons mis en œuvre un budget unique voté par fonction depuis 2019. Nous nous sommes également engagés dans l'expérimentation de la certification des comptes locaux prévue par la loi NOTRe de 2015. Nous démontrons ainsi notre volonté de nous inscrire dans l'effort de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes publics.

Comme nous l'avons déjà démontré, ce budget primitif respecte le contrat financier avec l'État. Ce contrat définit un plafond de douze années de capacité de désendettement (calculée comme le rapport entre la dette et l'épargne brute). Il stipule par ailleurs que les dépenses de fonctionnement, hors péréquation, de compte administratif à compte administratif, ne doivent pas évoluer de plus de 1,14%.

Le budget primitif 2020 respecte ces normes puisque les dépenses de fonctionnement sur le périmètre du contrat progressent de +0,87 % entre le budget primitif 2019 et le budget primitif 2020 et la capacité de désendettement s'établit à 9,39 ans, très en-deçà des 12 ans.

Ce cadre financier imposé par l'État renforce les contraintes pesant sur les budgets locaux. Alors qu'une baisse des dotations pouvait être compensée par la mobilisation d'autres recettes, la contractualisation financière limite l'évolution des dépenses de fonctionnement de la collectivité et son autonomie de choix dans sa politique de financement de ses investissements. Il vise donc à une remise en question dommageable de la décentralisation et de l'autonomie financière des collectivités, que le discours du Président de la République au Congrès des Maires de France, le 19 novembre dernier, est venu illustrer.

Des fondamentaux budgétaires maintenus

La solidité des fondamentaux budgétaires est confirmée par ce budget 2020. Elle a d'ailleurs encore été récemment rappelée par le maintien de la notation « AA perspective stable », meilleure note possible pour une collectivité, par les agences de notation Standard and Poor's et Fitch.

Tout d'abord, le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens sera une nouvelle fois préservé avec la décision de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux. C'est une mesure essentielle, au regard notamment du coût de la vie à Paris, et plus particulièrement du logement, qui aide au maintien des classes populaires et moyennes dans notre ville.

Ainsi, le taux de taxe foncière cumulé à Paris restera fixé à 13,5 % en 2020, alors que le taux moyen des grandes villes de Métropole, hors Paris, s'élève à 42,28 % (taux moyen des villes de métropole de plus de 100 000 habitants hors Paris). Cette décision est très concrète pour les Parisiennes et les Parisiens puisqu'en 2019, un couple avec deux enfants, avec des revenus moyens et propriétaires de son logement, a payé 1 207 € de taxe foncière et de taxe d'habitation à Paris, là où, dans les mêmes conditions, il en paie 2 731 € à Bordeaux, soit un montant supérieur de plus de 1 500 €, 2 257 € au Havre, 2 473 € à Marseille ou encore 2 348 € à Nice.

Ensuite, nous poursuivons notre maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement. La procédure budgétaire exigeante impliquant l'administration et l'ensemble de l'Exécutif permet un travail fin d'évaluation des politiques publiques et de juste budgétisation. De budget primitif 2019 à budget primitif 2020, les dépenses de fonctionnement retraitées sur le périmètre de la contractualisation, augmenteront de 0,87 %. Pour rappel, l'évolution moyenne annuelle constatée depuis le début du mandat est de 0,66 %.

Au sein de cette enveloppe, les dépenses de personnel augmenteront de 0,7% entre le budget primitif 2019 et le budget primitif 2020. Cette augmentation contenue démontre une nouvelle fois la capacité de l'Exécutif à concilier politique RH ambitieuse, renforcement des services publics dans des domaines comme la propreté ou la sécurité, ouverture de nouveaux équipements publics et maîtrise de la masse salariale.

Les contributions aux principaux partenaires de la collectivité sont globalement en hausse par rapport à l'année passée. Notre contribution au budget spécial de la Préfecture de police, dans la continuité de l'effort entamé au budget supplémentaire 2019 en faveur du plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (amélioration des conditions de travail des sapeurs-pompiers parisiens, des équipements et des casernes) progresse de 1,7 % à 219,4 M€, soit +3,7 M€ entièrement consacrés à la BSPP. Par ailleurs, nous contribuerons l'année prochaine pour 392 M€ à Ile-de-France-Mobilités, contribution surévaluée, faut-il le rappeler, par rapport à ce que représente la part des déplacements parisiens dans les déplacements franciliens.

Les dépenses sociales sont inscrites à 1 717 M€, soit une légère progression de 0,1 %. Les dépenses relatives au revenu de solidarité active (RSA) sont ainsi inscrites à hauteur de 360 M€, stable par rapport à la prévision d'exécution 2019. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), en diminution de 6 M€, s'élève à 130 M€ et la prestation de compensation du handicap (PCH) progresse de 4 M€, à 65 M€.

Le reste à charge de la collectivité parisienne au titre des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), qui correspond à la différence entre les dépenses d'allocation non couvertes par les compensations versées par l'État, s'établit à 274 M€, soit 49 % des AIS.

Nous ne connaissons pas encore la version définitive de la loi de finances pour 2020. De nombreuses inquiétudes pèsent, notamment suite au vote en première lecture par l'Assemblée nationale de deux amendements gouvernementaux qui portent sur la refonte des fonds de péréquation horizontale des départements et sur le financement de la Société du Grand Paris. Ces mesures décidées sans consultation contreviennent gravement aux principes de rétablissement de la confiance entre les collectivités et l'État que devait porter initialement le Pacte de Cahors. Nous allons continuer à faire valoir nos arguments auprès du Parlement, et nous espérons être entendus.

Dans ce contexte, il est fondamental de rappeler que Paris ne se dérobe pas à son devoir de solidarité. Une fois encore, Paris sera plus que jamais l'année prochaine la collectivité la plus solidaire de France. Elle contribue à elle seule à 20 % de la solidarité territoriale nationale et 58 % de la solidarité territoriale francilienne. Nous sommes fiers de cet important soutien aux autres collectivités. Toutefois, les nouvelles contributions imposées à la collectivité parisienne dans le cadre du PLF 2020 viennent déséquilibrer cette relation de solidarité. L'augmentation de ces dépenses de péréquation entraînera une accélération de l'effacement observé depuis plusieurs années avec, en miroir, la baisse continue des dotations de l'État.

La perte cumulée de ressources de notre collectivité s'élève à 4 milliards d'euros depuis le début de la mandature.

Le budget primitif 2020 présente pour la première fois des dotations (572 M€) inférieures au montant des péréquations (613 M€). Le budget de la collectivité parisienne devient donc ainsi contributeur net à celui de l'État. Cela se double d'une dette sociale de l'État de près de 1,7 milliard d'euros, liée à la sous-compensation des AIS. Enfin, il faut également souligner les charges de centralité supportées par Paris, capitale et ville-monde, estimées à plus de 700 M€ annuels.

À ce stade, la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), qui doit être neutre pour les budgets des collectivités, prévoit qu'en 2023 plus aucun contribuable ne paiera de TH au titre de sa résidence principale. Néanmoins, le PLF 2020 proposait initialement de ne pas appliquer la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour les habitations principales en 2020, en contradiction là encore avec les mesures adoptées précédemment. Par ailleurs, le PLF 2020 prévoit une compensation de la TH par une fraction de la TVA en supprimant la dynamique la première année (de 2020 à 2021). Là encore, le Gouvernement vient démontrer que ses engagements ne sont pas respectés.

Nous agissons par ailleurs dans le cadre du prochain PLF 2020 en faveur de la mise en place d'une nouvelle taxe de mobilisation des logements sous-occupés. Face à la crise du logement à laquelle sont confrontées les métropoles denses, il est plus que jamais nécessaire qu'elles renforcent les outils incitatifs à la remise sur le marché de tous les logements. Nous portons également des amendements venant introduire une progressivité des DMTO, en adoptant un surtaux pour les transactions supérieures à 1 M€.

En matière de fiscalité immobilière, nous attendons 1 650 M€ de recettes l'année prochaine. Cette estimation est fondée sur une évolution modérée de 2,5 % à partir de la prévision d'exécution 2019. C'est une inscription réaliste, qui s'appuie sur les analyses les plus récentes de la Chambre des notaires.

Hors recettes fiscales, les recettes de stationnement sont attendues à 334 M€, soit la reconduction du montant inscrit au dernier budget primitif 2019. Nous constatons une amélioration progressive du taux de respect, mais des marges importantes existent au regard des taux de respect de certaines autres métropoles, près de 80% à Bordeaux ou 90 % à Madrid.

Par ailleurs, les recettes de loyers capitalisés sont inscrites à hauteur de 130 M€. Elles traduisent l'engagement de la Ville dans une politique volontariste de conventionnement des logements du parc libre des bailleurs sociaux. C'est un pan important de notre politique en faveur du logement social, permettant d'afficher au 1^{er} janvier 2018 un taux de 21,1 % de logements sociaux à Paris, contre 18,5 % en 2014.

Ces efforts de gestion nous permettront l'année prochaine de disposer d'une épargne brute conséquente de 653 M€, symbole du sérieux budgétaire de la collectivité. Ajoutée aux recettes réelles d'investissement de 540 M€, notre capacité de financement permettra, l'année prochaine, de financer grâce aux ressources propres de la collectivité 81 % des investissements.

Traduction de notre sérieux budgétaire, pour la première depuis 2003, la dette totale de la collectivité au 31 décembre 2019 baissera par rapport à 2018. Dans cette perspective, la trajectoire d'endettement de la Ville restera pleinement contrôlée en 2020, comme c'est le cas depuis le début du mandat. Il est toujours important de rappeler qu'à la différence de

l'État, l'emprunt dans une collectivité ne sert qu'à financer une partie de ses investissements. Parler de dette d'une collectivité, c'est ainsi évoquer les investissements qu'elle réalise sur son territoire au service de l'amélioration des services publics et du cadre de vie. Alors qu'à la suite de la baisse des dotations de l'État, de nombreuses collectivités ont choisi de baisser leur investissement, Paris a fait un choix contra-cyclique assumé en proposant d'investir 10 milliards d'euros sur la mandature. Ces investissements renforcent la valeur du patrimoine de notre collectivité, évalué fin 2018 à plus de 34 milliards d'euros. Ce choix, comme le démontre notre ratio de capacité de désendettement de 9,39 années l'année prochaine, est fait en responsabilité.

La dette totale de notre collectivité ne dépassera pas à la fin de l'année prochaine 6,01 milliards d'euros, soit un montant très éloigné de certains chiffres fantaisistes apparus ici ou là, pouvant aller jusqu'à plus de 8 milliards d'euros. La dette par habitant de Paris restera inférieure à celle observée dans de nombreuses grandes villes françaises, à compétences égales. La dette par habitant à Paris de 2 657 € au 1^{er} janvier 2019 est ainsi à comparer aux 3 787 € à Marseille, 3 634 € au Havre ou encore 4 868 € à Nice.

II. La poursuite de politiques publiques ambitieuses au service de la qualité de vie et de l'adaptation du territoire

Le BP 2020 constitue la dernière année de mise en œuvre de l'ambitieux programme d'investissement de la mandature (PIM). Ce sont 1,94 Md€ de nouvelles autorisations de programme, qui seront votées à ce budget.

C'est un choix clair et assumé en faveur du développement de services publics de qualité et d'une amélioration du cadre de vie. En outre, les investissements de notre collectivité ont permis, dans un contexte de crise en début de mandature pour l'investissement local qui représente 70 % de l'investissement public, de consolider l'activité économique en Ile-de-France et en France.

Les 1 474 M€ de crédits de paiement prévus en dépenses d'investissement vont permettre de poursuivre la transformation de notre Ville, l'ouverture de nouveaux équipements et l'entretien du patrimoine de notre collectivité.

Cette politique s'accompagne toujours de la recherche du niveau le plus juste de dépense. Ainsi, l'ensemble des projets de nouveaux équipements et d'aménagement sur l'espace public sont soumis à un examen systématique au vu de nos objectifs de sobriété, pour questionner tant les fonctionnalités, que les matériaux à l'aune de l'évolution des usages. Cette politique est traduite chaque année dans une délibération de bilan, « Paris fait Paris ».

Au total nous aurons consacré 5 % du PIM au budget participatif. Cette année sont inscrits 87,2 M€ de crédits de paiement qui serviront notamment à financer les 194 projets adoptés dans le cadre de la campagne 2019 du budget participatif. Cette enveloppe permet aux Parisiennes et aux Parisiens de participer pleinement à la réalisation du budget d'investissement de la Ville. Nous pouvons être fiers d'avoir mis en place le budget participatif le plus important au monde, symbole de notre engagement en faveur du renforcement de la place des citoyens au cœur du fonctionnement de la Cité.

Enfin, notre collectivité a souhaité dès 2014 faire des quartiers prioritaires sa priorité. Ce cap est encore cette année tenu avec la territorialisation d'environ 25 % du PIM au bénéfice de ces quartiers et de leurs habitants, qui représentent 16,5 % de la population. Cela témoigne d'un soutien sans faille apporté à l'amélioration du cadre de vie dans tous ses aspects au quotidien (éducation, culture, jeunesse, logement, transports ou encore développement économique).

Au-delà de ces quelques rappels sur le PIM, le prochain budget apportera une nouvelle fois les moyens pour notre action visant à faire de Paris une métropole toujours plus durable, inclusive et attractive. Les politiques en faveur de la solidarité, de la transition écologique et du logement sont ainsi confirmées comme grandes priorités du mandat.

Face à l'urgence climatique, notre devoir est de préparer au plus vite l'adaptation du territoire parisien

Nous devons tout d'abord accélérer nos **politiques en faveur de l'environnement et du développement durable**. Le modèle de développement occidental arrive en bout de course et il est de notre responsabilité, dès aujourd'hui, face à l'urgence climatique, de répondre présents pour mettre en œuvre des politiques de transition vers un modèle plus équilibré, gage d'amélioration notable de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

L'année prochaine sera l'anniversaire des cinq ans de l'Accord de Paris et verra l'organisation du grand événement « Paris de l'avenir 2020 ».

En 2020 seront présentés un schéma directeur pour atteindre 100 % d'énergie renouvelable ainsi qu'un nouveau plan alimentation durable 2020-2026. Le budget 2020 porte également un nouvel élan pour la stratégie alimentaire de Paris, avec des études sur la diversification de l'offre alimentaire dans les quartiers politiques de la ville et l'accompagnement de l'offre végétarienne ainsi que la poursuite des études pour atteindre l'objectif du zéro plastique dans les cantines. Ce budget 2020 permettra également de financer le premier plan d'action sur la qualité de l'air « Paris sous les seuils de l'OMS ».

La Ville de Paris participe également très activement à l'initiative sur la budgétisation verte au niveau municipal. Il s'agit d'identifier au sein du budget de la collectivité parisienne les dépenses et les recettes ayant un impact environnemental « significatif », positif, neutre ou négatif, et vise ainsi à valoriser l'effort budgétaire en faveur des actions et des objectifs définis par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce cadre sera appliqué progressivement dès le projet de budget primitif 2021.

Après la construction de 3 cours d'écoles Oasis à l'été 2018, de 25 nouvelles cours en 2019, 30 nouvelles seront mises en chantier à l'été 2020 afin de permettre à nos écoliers d'évoluer dans des espaces plus frais, plus végétalisés avec des revêtements permettant d'absorber la pluie plutôt que de la renvoyer vers le réseau d'assainissement.

Sur la même question de l'eau pluviale, nous poursuivrons les actions destinées à recréer notre lien avec l'eau en ville et de ne plus renvoyer d'eau polluée en Seine, rejoignant ainsi notre objectif de baignade urbaine dans la Seine. Les travaux de construction du bassin de stockage Austerlitz et des équipements associés seront lancés l'année prochaine.

L'année 2020 est aussi une année de référence pour l'adaptation du territoire parisien au changement climatique puisque l'étude sur la vulnérabilité et la robustesse de Paris sera réactualisée, le référentiel des bâtiments sera adapté, une cartographie du risque climatique à l'échelle de l'îlot urbain sera réalisée et enfin sera initié le « Plan ombre ».

2020 verra le lancement des travaux pour des projets de production d'énergies renouvelables, comme la centrale solaire du parc floral (3 M€). Après la récupération de chaleur sur les eaux usées pour chauffer la mairie du 11^{ème} arrondissement de nouvelles opérations seront lancées, comme par exemple la récupération de la chaleur fatale des égouts dans le secteur de la Grange aux Belles (10^{ème} arrondissement) afin de chauffer plusieurs bâtiments (2 M€). Le mode de chauffage du centre de production horticole de Paris situé à Rungis sera rénové et sera désormais chauffé par la géothermie avec un système de cogénération.

La ville durable, c'est également une ville qui compte de **nombreux espaces verts**, autant d'espaces de respiration végétalisés au quotidien.

Le budget 2020 permettra la livraison de nouveaux espaces verts accessibles au public ou agrandis, prévus dans le cadre du projet de l'ouverture de « 30 hectares » supplémentaires. Il s'agit notamment du square Alban Satragne dans le 10^{ème} arrondissement, les jardins Paul Bourget dans le 13^{ème} arrondissement, le jardin du boulevard Victor dans le 15^{ème} arrondissement, ou encore le square situé rue Serpollet devant la piscine Yvonne Godard dans le 20^{ème} arrondissement. Les espaces publics seront transformés avec notamment la création de la promenade sportive végétale reliant la place de la Nation à la place Stalingrad qui s'achèvera en 2020 et de nouvelles coulées vertes, participant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants dans ces quartiers. La transformation de la Petite Ceinture en espaces ouverts au public très sollicitée dans le cadre du Budget Participatif se poursuivra.

Certaines opérations se termineront en 2020 avec au printemps l'extension du Parc Martin Luther King pour une surface de 1,2 hectare supplémentaires et le nouveau parc urbain dans le secteur Chapelle Charbon pour environ 3 hectares, sur les 6,5 hectares qu'il devrait atteindre dans une seconde phase.

Le développement de l'agriculture urbaine demeure une priorité. L'agriculture urbaine participe à la stratégie d'alimentation durable de la Ville et à la résilience du territoire avec le déploiement des projets des lauréats des appels à projets « Parisculteurs ». Les sites de production des « Parisculteurs » remportent un vif succès. A la fin 2019, 77 projets sont suivis par la Ville, dont 23 sites en pleine activité.

Le site de logistique urbaine de Chapelle international accueille en toiture une ferme urbaine de 7 200 m², dont une serre qui entrera en phase de production en 2020, permettant ainsi de rapprocher le producteur du consommateur et d'encourager les circuits courts de distribution dans Paris.

Le lauréat de l'appel à projets relatif au site Cour de la Ferme-Saint Lazare comprenant les toits terrasses de la médiathèque Françoise Sagan dans le 10^{ème} arrondissement sera désigné en février 2020, en vue de cultiver 1 430 m². Les appels à projets « Houblons I et II », sur 13 sites municipaux et partenaires en activité, représentent déjà plus de 4 500 m² mis à disposition des acteurs privés afin d'accompagner l'émergence d'une nouvelle production agricole pour les brasseries parisiennes.

Au-delà du programme « 20 000 arbres supplémentaires » réalisé sur la mandature, les plantations se poursuivront en 2020 pour améliorer constamment l'indice de canopée d'une ville dense et ainsi favoriser les habitats de sa faune sauvage et son adaptation au changement climatique. Nous considérons comme indispensable d'atteindre un niveau de végétalisation élevé dans Paris qui permettra d'atténuer les effets des aléas climatiques de la période estivale. Les îlots de fraîcheur contribuent à un cadre de vie plus respirable dans de telles circonstances et ils favorisent le maintien en zone urbaine d'une biodiversité que nous souhaitons préserver.

Les actions du plan biodiversité 2018-2024 associant les habitants et les différents acteurs du territoire pour relever le défi de la préservation des espèces continueront à être mises en œuvre à l'occasion des nouvelles éditions de l'évènement « Faites le Paris de la biodiversité », de la fête des jardins, ou encore de la fête du miel et des abeilles.

La stratégie « Animal en ville », présentée en Conseil de Paris courant 2018, sera également poursuivie, dans le cadre de la priorité accordée au renforcement du statut de l'animal, sa place dans la ville et son bien-être, notamment lors de la fête des animaux.

Construire un nouveau modèle de ville passe également par le renforcement des structures œuvrant dans ce champ de l'**économie sociale, solidaire et circulaire** qui représentent à ce jour près de 12.000 structures et contribuent à 10% de l'emploi parisien. 2020 permettra ainsi de finaliser de nombreux projets et équipements, comme par exemple le laboratoire d'économie circulaire porté par la Fédération Envie, dans le 20^{ème} arrondissement, lieu dédié à la promotion du réemploi et de la réparation de l'électroménager et d'autres petits objets de la vie quotidienne soutenu par le Budget participatif notamment.

En investissement, le budget 2020 permettra de réaliser la deuxième partie des travaux des « Canaux », Maison des économies solidaires et innovantes, permettant d'en faire un véritable modèle de rénovation durable et circulaire. La Maison des Canaux s'est imposée comme un lieu incontournable pour tout l'écosystème de l'économie sociale et solidaire, avec de nombreux dispositifs d'accompagnement à destination des professionnels et associations.

Enfin, 2020 verra se poursuivre le soutien à Paris Initiative Entreprise (PIE), plate-forme de financement à vocation d'impact social unique à Paris, qui agit pour favoriser la création d'entreprises et le développement de l'entrepreneuriat social et solidaire, ou à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Au total, les dispositifs de ces deux associations auront permis de créer ou sauvegarder environ 2 500 emplois. Nous poursuivrons notre soutien à la plateforme numérique « POUSSÉS », plateforme d'orientation et de soutien aux entrepreneurs solidaires de tous horizons (entreprises sociales et solidaires, jeunes pousses innovantes, artisans, commerçants, indépendants etc.).

Ces politiques de transformation s'articulent également autour de politiques structurantes en matière de **transports**, compétence partagée avec Ile-de-France-Mobilités.

Pour lutter contre la pollution de l'air, la Zone à Faible Émission (ZFE) a franchi une nouvelle étape à Paris en 2019, et a été mise en place pour la première fois sur le territoire de la Métropole. Les nombreuses aides financières mises en place par la Ville, permettant un accompagnement des particuliers et des professionnels vers des modes de déplacement

non polluants, feront l'objet d'une information renforcée et coordonnée avec la Métropole du Grand Paris qui a décidé de travailler à la mise en place d'une ZFE métropolitaine. Depuis le début de la mandature, la Ville a ainsi versé 13,5 M€ d'aides dont 30 000 aides pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Dans l'objectif de pacifier les rues situées à proximité des écoles et d'améliorer la qualité de l'air, un plan de piétonisation pérenne ou temporaire de rues situées à proximité des établissements scolaires sera défini sur la base des expérimentations de « Rues aux écoles » lancées fin 2019.

Parallèlement, le développement des alternatives aux modes de transports polluants restera une priorité qui se traduira par de multiples actions et réalisations.

Conformément au plan vélo adopté à l'unanimité, les derniers aménagements du Plan Vélo 2015-2020, seront réalisés et viendront renforcer le maillage du territoire parisien et métropolitain. Des voies cyclables seront également aménagées dans les bois. En matière de stationnement pour les vélos, 50 vélo-boîtes seront installées à partir du début de l'année, deux vélo-stations aux abords des gares de Lyon et de Montparnasse seront livrées et les travaux des sites identifiés pour accueillir un stationnement Véligo débuteront, en priorité à Châtelet. L'implantation d'arceaux vélos, notamment à proximité des feux pour en améliorer la visibilité, sera poursuivie au-delà de l'objectif des 10 000 places d'ores et déjà atteint.

En complémentarité, le déploiement du nouveau Vélib' offre aujourd'hui aux 255 000 abonnés un service de 16 000 vélos dont plus d'un tiers sont électriques, déployés dans près de 1400 stations sur un périmètre étendu aux 60 communes de la Métropole du Grand Paris. Ce service dont le nombre d'abonnés ne cesse d'augmenter sera consolidé en 2020.

La promotion de l'autopartage qu'il soit en flotte libre ou en boucle sera poursuivie. En 2019, le service Mobilib' a été mis en place avec 1 200 places en voirie dédiées à l'autopartage en boucle pour les particuliers. Début 2020, une cinquantaine de places seront mises à disposition pour les véhicules utilitaires électriques en autopartage. Les places ex-Autolib' sont également mises à la disposition des Parisiennes et des Parisiens pour recharger leur véhicules électriques avec 1 150 bornes accessibles auxquelles sont venus s'ajouter les 270 points de recharge proposés par le service Belib'. À l'automne 2020, 1 000 points de charge supplémentaires seront disponibles.

Par ailleurs, début 2020, les bornes d'appel taxis seront modernisées avec un nouveau mobilier.

L'ouverture de 1200 places relais situées dans des parkings à proximité des portes de Paris permettra aux Franciliens travaillant à Paris, dotés du pass Navigo, de stationner leur véhicule plus facilement et de poursuivre leur déplacement en transports en commun.

En matière de transports collectifs, les investissements se poursuivront. Sur la base des concertations menées, les premiers travaux pour la création de lignes des Quais hauts, de la Rocade des gares ainsi que pour le prolongement du tramway T3 vers la Porte Dauphine débuteront. La Ville participera à la mise en œuvre de projets interdépartementaux tels que le prolongement de la ligne 14 du métro, l'adaptation des stations existantes des lignes 11 et 14, le prolongement à l'Ouest du RER E (Eole), du T9 à Porte de Choisy et du T-Zen 5 à Bibliothèque François Mitterrand et participera à l'arrivée des tramways T8, du T-Zen 3

(Villette-Pavillons-sous-Bois) et du prolongement de la ligne 10 du métro. De même, les études pour l'aménagement du métro La Chapelle se poursuivront. Enfin, la Ville contribuera aux travaux menés par Ile-de-France Mobilités sur le bipôle Gare du Nord-Gare de l'Est et accompagnera les partenaires sur le secteur des gares de Lyon, d'Austerlitz et de Bercy.

Après avoir réalisé, en préparation de la restructuration du réseau de bus lancée le 1^{er} avril 2019, une centaine d'aménagements en faveur de la circulation des bus et 200 nouveaux points d'arrêt, la Ville poursuivra la mise en œuvre de mesures d'accompagnement visant à améliorer le fonctionnement du réseau de bus exploité par la RATP (vidéo-verbalisation, panneaux d'information, marquage horizontal, création de nouveaux couloirs).

En application du rapport intitulé « Pour un big bang de la tarification des transports dans le Grand Paris », la Ville de Paris a mis en place, pour l'année scolaire 2019-2020, une tarification spécifique pour les transports en commun destinée aux jeunes parisiens : gratuité pour les petits, demi-tarif pour les collégiens-lycéens, gratuité du Vélib' mécanique et tarification pour les jeunes en situation de handicap. Depuis la rentrée de septembre, 60 000 demandes ont été reçues. Ces mesures seront maintenues en 2020.

L'objectif de rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes actifs, devenu concret avec le réaménagement des grandes places parisiennes, se poursuivra dans de grands projets de requalifications, rue des Petits Champs (1^{er} et 2^{ème} arrondissements) ou encore boulevard Pasteur et Vaugirard dans le 15^{ème} arrondissement. L'approfondissement des liens urbains entre Paris et la banlieue sera poursuivi : en plus de liaisons cyclables créées notamment aux portes de la Chapelle (18^{ème} arrondissement), de Saint-Ouen (17^{ème} et 18^{ème} arrondissements), de Brancion (15^{ème} arrondissement) ou de Vanves (14^{ème} arrondissement), une transformation complète de la porte de Montreuil (20^{ème} arrondissement) en place métropolitaine va être engagée. Les premiers travaux devraient débuter pour modifier la porte d'Orléans (14^{ème} arrondissement).

L'organisation d'États Généraux du stationnement sera proposée au printemps 2020 afin de définir, en concertation avec les Parisiennes et les Parisiens, la politique du stationnement des véhicules motorisés, et notamment celle des deux roues motorisés. Plus largement, cette concertation permettra de poursuivre la réflexion sur les usages de la bande de stationnement.

Des règles de circulation et de stationnement des nouveaux véhicules en flotte libre opérés par des acteurs privés ont été définies pour veiller à la bonne cohabitation et à la sécurité de tous les usagers de l'espace public. L'occupation du domaine public par ces véhicules est désormais soumise à une redevance perçue par la Ville. Ces recettes permettent de financer la réalisation de 2 500 zones partagées de remisage qui pourront accueillir chacune 6 engins de déplacement personnel.

Enfin, la piétonisation des Berges rive droite, les opérations mensuelles « Champs Élysées piétons », l'achèvement de la généralisation des zones 30, la piétonisation ponctuelle des quatre premiers arrondissements de Paris, de nouvelles zones de rencontre, ainsi que des moyens supplémentaires pour mesurer le bruit dans Paris et sur le périphérique contribueront également à l'apaisement de l'espace public. De nouveaux secteurs Paris Respire verront le jour, notamment dans le 11^{ème} arrondissement.

Faire de Paris une ville toujours plus inclusive et accessible, préservant notre capacité à bien vivre tous ensemble et la mixité sociale

La métropole inclusive que nous mettons en place doit l'être pour tous les publics, quels que soient leur âge ou leur niveau de vie. Cette dimension de la « Ville pour tous » fait partie intégrante de l'ADN de Paris. Paris ne serait plus Paris si certains pans de la société ne pouvaient plus y vivre et s'y épanouir. C'est notre force et il faut préserver à tout prix ce vivre-ensemble, si important, et qui nous a été rappelé avec douleur par les attentats de 2015.

Ainsi, cette année encore, la Ville de Paris fait le choix de la **solidarité avec les plus démunis**, allant bien au-delà de ses compétences légales et en réalisant en 2020 la 3^{ème} édition de la Nuit de la Solidarité afin de mieux connaître les besoins des personnes en situation de rue pour mieux agir. En 2020 nous mobiliserons à nouveau les moyens de la Ville pour accueillir plus dignement les personnes venues chercher refuge à Paris bien que cela relève de la compétence de l'État. Par ailleurs, nous poursuivons le déploiement d'un réseau de structures d'accueil et d'hébergement dans les mairies d'arrondissement, notamment un centre d'hébergement pour 60 personnes en famille dans la mairie du 10^{ème} arrondissement et une halte de 15 places pour femmes isolées dans la mairie du 18^{ème} arrondissement. Nous renforcerons également les maraudes pour aller vers les personnes en situation de rue, et nous développerons un partenariat avec la RATP afin que la maraude pluridisciplinaire de la Ville dédiée aux familles en situation de rue puisse aller dans le métro. Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ouvrira en janvier 2020 un nouveau site dans le 17^{ème} arrondissement afin de pouvoir tripler le nombre de personnes domiciliées administrativement par le CASVP.

Sur le volet de la **protection de l'enfance**, nous continuerons de proposer une prise en charge toujours plus adaptée aux jeunes qui nous sont confiés. À ce titre nous poursuivons l'ouverture de 600 places d'hébergement. Nous développerons également l'orientation progressive des jeunes majeurs vers l'habitat diffus pour accompagner ceux qui le peuvent dans leur autonomie.

S'agissant de l'hébergement, nous mobilisons également tous immeubles de la Ville et des bailleurs sociaux disponibles pour faire de l'hébergement de manière intercalaire. Un investissement important est mis en place pour la construction de pensions de famille qui permettent l'accès à un logement pérenne pour les Parisiennes et des Parisiens issus de la rue. Le dispositif Louez Solidaire permet aussi de compléter cette offre en rendant accessible des logements privés pour des ménages précaires accompagnés.

Cette ambitieuse politique en faveur des solidarités se double d'un effort constant en faveur du **logement**. Grande priorité de la mandature, l'effort considérable réalisé depuis 2014 doit, plus que jamais, être poursuivi face à la baisse du pouvoir d'achat et l'augmentation des prix de l'immobilier. Préserver la capacité de se loger pour tous est une condition sine qua non du vivre-ensemble. C'est dans cet esprit que la Ville engagera d'importants moyens financiers l'année prochaine, dans la continuité de ceux déployés depuis le début de mandat. Ainsi, 370 M€ en investissement seront consacrés à l'amélioration du taux de logements sociaux dans notre Ville, dans le cadre d'un rééquilibrage territorial. Les politiques de conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux comme la politique de préemption dans le secteur diffus ou la transformation de bureaux seront de nouveau mobilisés. A titre

de rappel, le taux de logement social était au 1^{er} janvier 2018 de 21,10 % contre 18,5 % il y a encore quatre ans et 13,4 % en 2001. Malgré la réduction du loyer de solidarité imposée par l'État aux bailleurs sociaux, nous confirmons notre volonté d'atteindre 30 % de logements sociaux en 2030 en finançant entre 7 000 et 7 500 logements sociaux par an. De 2014 à 2019, ce sont 43 418 logements qui auront été aidés, soit 7 230 logements par an en moyenne.

En complément du développement de l'offre de logement social, et afin de produire de nouveaux logements à prix maîtrisés dans la durée, la Ville de Paris met en place un organisme de foncier solidaire (OFS). En 2020, des crédits sont ainsi inscrits au titre du fonctionnement du GIP Foncière de la Ville de Paris (0,4 M€). Ce levier supplémentaire permettra de proposer aux Parisiens et Parisiennes des logements en accession à moitié prix. Les 500 premiers logements, dont la livraison est prévue en 2022, seront construits dans la ZAC Bédier-Oudiné (13^{ème} arrondissement), la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^{ème} arrondissement), l'îlot Croisset (18^{ème} arrondissement), la ZAC Gare des Mines (18^{ème} arrondissement) et la ZAC Python-Duvernois (20^{ème} arrondissement).

L'accueil de la **petite enfance** est le premier levier mobilisable pour prévenir les inégalités sociales et scolaires qui se jouent dès le plus jeune âge. Pour mieux accompagner les tout-petits, le budget primitif 2020 permet de poursuivre le développement sans commune mesure des modes d'accueil engagé par Paris depuis 2001 et ainsi de conforter sa place comme 1^{er} département de France en matière de petite enfance à travers l'ouverture de nouvelles Maisons d'assistant.e.s maternel.le.s, la création des nouvelles crèches nécessaires à l'atteinte des 5000 places créées entre 2014 et 2020. Au-delà de cet investissement, le budget de l'année 2020 permet aussi de garantir la haute qualité de l'accueil proposée dans les établissements avec près de 100 % de personnels qualifiés, une spécificité parisienne allant au-delà de la réglementation nationale, ou encore des repas composés à 85% d'alimentation durable dont 100% de lait biologique.

Parce que nous souhaitons que Paris reste une ville où il fait bon vivre en famille, cette année encore, le budget primitif permettra de déployer des dispositifs très appréciés par les enfants et leurs parents tels que le déploiement de nouvelles ludothèques en plein air venant compléter les 21 ludothèques actuelles.

À l'école et au collège, nous maintenons l'effort budgétaire pour garantir aux élèves de bonnes conditions d'apprentissage, avec une attention particulière apportée aux quartiers populaires. La rentrée 2020 sera l'occasion de généraliser les goûters proposés aux enfants en élémentaire. Dans le cadre du budget primitif, 16 établissements supplémentaires bénéficieront de la 3^{ème} édition « Toutes et tous Mobilisés » pour assurer l'amélioration des conditions d'accueil et du climat scolaire des établissements tandis que des opérations de restructurations d'écoles et de collèges se poursuivront, par exemple les opérations du groupe scolaire Kuss (13^{ème} arrondissement), de l'école polyvalente rue de Constantinople (8^{ème} arrondissement), les écoles maternelles situées dans la ZAC Clichy-Batignolles (17^{ème} arrondissement) ou rue du Surléon (20^{ème} arrondissement) et du collège Maurice Utrillo (18^{ème} arrondissement), première phase de la transformation de la porte de Clignancourt.

Paris poursuit également son investissement dans la jeunesse à travers le BAFA citoyen, qui aura concerné sur la durée de la mandature plus de 2 500 jeunes, le dispositif Paris Jeunes

vacances, dont profitent 1500 jeunes, ou encore le passage de 150 à environ 400 services civiques.

À l'autre bout du spectre générationnel, nous sommes très vigilants à la qualité de vie des **personnes âgées**, en particulier les plus modestes. Après s'être mobilisée pour encourager la mobilité des seniors avec la gratuité du Pass Paris seniors sous conditions de ressources, la Ville de Paris s'est engagée auprès des personnes âgées les plus vulnérables et les plus isolées grâce au service parisien d'accompagnement des aînés, « Paris en compagnie ». La Ville de Paris poursuit ainsi la lutte contre l'isolement des seniors. Le maintien à domicile est une aspiration très forte des aînés parisiens. Une première étape a été engagée pour améliorer le financement du secteur, afin de limiter le reste à charge des usagers et d'éviter les augmentations de tarifs les dimanches et jours fériés. Une concertation sur la répartition des moyens est désormais engagée avec les services d'aide à domicile pour les soutenir. Le travail avec ces professionnels du quotidien aboutira à un nouvel appel à projet pour bien vieillir, chez soi, à Paris.

Enfin, après 6 années de travaux de restructuration et de rénovations, l'EHPAD Belleville (20^{ème} arrondissement) ouvrira ces portes en juillet pour accueillir 94 résidents dans cet établissement du CASVP. 2020 sera aussi l'année du début de la restructuration de l'EHPAD Arthur Groussier (Bondy, 93) et de l'ouverture des pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) des EHPAD Harmonie (Boissy Saint Léger, 94) et Huguette Valsecchi (15^{ème} arrondissement).

Au-delà, la Ville maintient son ambition en matière de **politique sanitaire** et poursuit son action en matière de modernisation et d'ouverture au public de ses établissements de santé. Après une étape importante avec la généralisation des horaires d'ouverture élargis (8h-19h) à l'ensemble de ses centres de santé et dentaires, d'importantes opérations de travaux ont été engagées avec l'ouverture de centres rénovés. Le centre dentaire de la Porte Montmartre (18^{ème} arrondissement) en 2017, le centre de santé de l'Épée de Bois (5^{ème} arrondissement) en 2018, les centres de santé Yvonne Pouzin (3^{ème} arrondissement), et centre de santé Balkans (20^{ème} arrondissement) en 2019. L'année 2020 sera l'année du démarrage des opérations de modernisation du plus important des centres parisiens de santé Edison (13^{ème} arrondissement), pour une opération à plus de 4 M€.

Le déploiement du dispositif « Paris Med » de soutien à l'installation de professionnels de santé s'est accéléré au cours de la mandature contribuant à faire face à la baisse de la démographie médicale à Paris. 3 M€ ont été consacrés au soutien de 16 Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) et 15 cabinets « Paris Med' » qui ont permis l'installation de plus de 180 professionnels de santé. 5 nouvelles structures ouvriront leurs portes en 2020.

Toujours au titre des équipements de santé, 2019 a été l'année de concrétisation de deux projets importants au sein de l'Hôtel Dieu : le nouveau Centre de Santé Sexuelle dans un partenariat entre les équipes de la Ville et de l'AP-HP, et le Centre de Protection Maternelle Cité pour le suivi de grossesses des femmes en situation de précarité.

Après l'ouverture d'une première « Maison Rose » parisienne (12^{ème} arrondissement) destinée à l'accueil de patientes atteinte du cancer en 2019, l'ouverture d'un nouvel Espace Paris Cancer dans le 4^{ème} arrondissement, viendra compléter l'offre municipale en 2020.

Dans la suite du plan Paris Qui Sauve lancé en 2016, la Ville poursuivra son effort de formation des Parisiennes et des Parisiens aux gestes qui sauvent en partenariat avec les principales organisations de secourisme et mettra en œuvre son programme ambitieux de déploiement de défibrillateurs sur la voie publique et dans les équipements municipaux.

La mise en œuvre du plan parisien de santé environnementale permet à la Ville d'être un acteur précurseur face à cet enjeu grandissant en matière de santé publique. La transformation de l'administration parisienne et sa montée en compétence se poursuivra en 2020. Dans la suite des actions entreprises depuis l'incendie de Notre Dame, les moyens de la Ville seront encore renforcés pour mettre en œuvre le Plan Plomb, initié fin 2019.

Après l'ouverture de la première Salle de Consommation à Moindre risque en 2016, un renfort très important des moyens consacrés à la prise en charge sanitaire et sociale des toxicomanes a été engagé en 2019 dans le cadre du Plan Crack, afin de réduire la consommation sur l'espace public, de renforcer les dispositifs de réduction des risques et d'améliorer la tranquillité publique des quartiers les plus exposés à la consommation de rue. La contribution de la Ville à ce plan sera reconduite en 2020.

Initiée en 2016, la stratégie « Vers Paris Sans Sida » est un programme ambitieux de lutte contre l'épidémie qui porte ses fruits avec une baisse de 16 % des nouveaux diagnostics d'infection au VIH constaté entre 2015 et 2018. Outre les mesures facilitant l'accès aux tests gratuits et sans ordonnance, la lutte contre le VIH passe par la mobilisation d'un secteur associatif particulièrement dense et actif que la Ville soutient à hauteur de 1,1 M€ par an. Ce soutien sera poursuivi en 2020.

Les Assises Parisiennes de la Santé, qui ont donné lieu à un large débat jusqu'en avril 2017, permettent d'orienter les actions de la Ville en matière de santé publique. Qu'elle passe par le soutien à l'action associative (3 M€ au BP 2020) ou l'activité de ses services, la politique parisienne en matière de prévention et d'offre de soins se nourrit de cet exercice de démocratie sanitaire inédit. C'est sur cette base qu'a été signé en juin 2018 le premier Contrat Local de Santé Parisien passé avec l'État et l'Assurance Maladie, largement consacré à l'objectif commun de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L'année 2020 sera celle de la poursuite de sa mise en œuvre.

Cette politique inclusive s'articule également autour de notre action en faveur de l'accessibilité de tous les services publics parisiens aux personnes souffrant d'un **handicap**, quel qu'il soit. À la suite de la mise en place du Pass Paris Access' gratuit sous conditions de ressources, les moyens alloués à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) seront maintenus en 2020.

Un effort sera particulièrement réalisé en faveur du déploiement du logement accompagné, en lien avec les bailleurs sociaux de la Ville. Par ailleurs, les efforts se poursuivent en matière de créations de places. L'objectif est de réduire le retard pris historiquement par Paris en la matière. Cela porte d'ores et déjà ses fruits puisque depuis la fin 2013 la capacité globale d'accueil a progressé de 24 %. Cette forte augmentation ne tient pas compte des places, en cours de construction, non encore ouvertes (soit 296 places). En 2020, il est prévu de créer 108 places (33 en établissements ; 75 en services).

En matière de sensibilisation et d'information dans le champ du handicap, nous poursuivrons l'organisation des deux principaux événements – la Semaine de l'autisme et le Mois parisien

du handicap – événements qui sont désormais l'un et l'autre identifiés par les acteurs associatifs et plus largement par les acteurs du champ du handicap comme des temps forts.

Cette politique d'amélioration continue des services publics parisiens, pour renforcer le vivre-ensemble, passe également par une action renforcée en matière culturelle et sportive.

En matière **culturelle**, de nombreux chantiers lancés sous cette mandature en faveur des établissements culturels parisiens et de leurs usagers verront le jour en 2020, après une année 2019 riche en livraison d'équipements majeurs, comme le nouveau Théâtre du Châtelet, la rénovation du Théâtre de la Villette, la création d'un nouvel espace d'accueil, la mise en accessibilité des collections au Musée d'Art Moderne, la réouverture de la Maison de Balzac et du nouveau musée de la Libération de Paris – musée du Général Leclerc – musée Jean Moulin. 2019 aura également marqué la poursuite des engagements en faveur de l'accès des jeunes aux pratiques artistiques et musicales, avec l'ouverture d'un nouveau conservatoire municipal dans le 14^{ème} arrondissement. Par ailleurs ce sont cinq bibliothèques qui ont bénéficié cette année d'une rénovation complète : les bibliothèques Forney (4^{ème} arrondissement), Violette Leduc et Lancry (10^{ème} arrondissement), Jacqueline de Romilly (18^{ème} arrondissement) et Hergé (19^{ème} arrondissement). Enfin, une nouvelle bibliothèque, nommée Benoitte Groult, au sein de l'îlot Gaité Montparnasse (14^{ème} arrondissement) a ouvert ses portes.

2020 marquera la poursuite des engagements et des dispositifs en faveur de l'accès d'un nombre toujours plus important de Parisiennes et de Parisiens à la culture. Ainsi, le musée Carnavalet dédié à l'histoire de Paris, rouvrira ses portes en mars 2020, après 3 ans de travaux. L'opération d'aménagement d'un espace permanent d'exposition au sein du Palais Galliera – musée de la Mode de la Ville de Paris sera livrée au printemps 2020. Des travaux d'embellissement et de confort de visite de la maison de Victor Hugo à Paris seront livrés au printemps 2020. La nouvelle muséographie de l'espace d'exposition permanente du musée Cernuschi sera dévoilée au printemps 2020. Début 2020 démarrera aussi le chantier de restauration des façades du Théâtre de la Ville, dans le cadre d'un projet de rénovation globale de ce théâtre. Enfin, les bibliothèques Jean-Pierre Melville (18^{ème} arrondissement) et Sabatier (13^{ème} arrondissement) rouvriront leurs portes après travaux en 2020.

La richesse de l'offre culturelle à Paris dépend aussi de son secteur privé qui y contribue très largement. C'est pourquoi la Ville de Paris accompagne les acteurs culturels privés afin de maintenir et de développer l'accès à toute la diversité culturelle. Elle y contribue notamment à travers de nombreux dispositifs qui permettent d'apporter un soutien financier aux salles de spectacles (CNV), aux théâtres privés (ASTP), aux commerces culturels de proximité indépendants (librairies, disquaires, galeries d'art etc.), aux festivals de musiques actuelles, aux arts de la rue ainsi qu'aux cirques.

Nous ne concevons la culture qu'avec un engagement au cœur des quartiers populaires. La Ville de Paris consacre une part importante de son budget culturel à l'action auprès des publics généralement les plus éloignés de la culture. Elle affirme ainsi sa volonté de faire de la culture et de la création des outils de citoyenneté et d'émancipation accessibles à tous.

L'appel à projets « Politique de la ville » a permis en 2019 de soutenir 87 projets culturels portés par 81 associations en faveur des quartiers populaires. Au-delà des financements alloués dans le cadre de ses appels à projet, la collectivité participe à hauteur de plus de 16 M€ au financement de nombreux équipements culturels situés dans ou à proximité des

quartiers populaires, tels que le Louxor (10^{ème} arrondissement), la Maison des Métaux (11^{ème} arrondissement), ou l'Institut des cultures d'Islam (18^{ème} arrondissement). De plus, deux programmes phares du dispositif « l'Art pour Grandir » ont été considérablement développés à la rentrée scolaire 2019, et cela sera poursuivi en 2020. 49 collèges en 2019 accueillent une résidence artistique. Des artistes de toutes les disciplines font participer les adolescents à un projet créatif avec des ateliers, des visites, des spectacles et une restitution finale. 5 nouveaux établissements scolaires sont concernés en 2019 par l'accueil d'une œuvre du Fonds d'art contemporain - Paris Collections portant à 36 ceux bénéficiant d'un programme d'ateliers de médiation animés par des enseignants et des étudiants

La Ville de Paris poursuit un effort constant pour que Paris reste un phare de l'innovation culturelle et maintienne son statut de ville mondiale, reconnue pour son audace et sa créativité culturelle ; ce sont autant d'atouts pour son rayonnement politique et économique.

Une 18^{ème} édition festive et sportive de Nuit Blanche a permis de proposer de grands événements populaires qui ont rassemblés plus d'un million de personnes. Nuit Blanche a revêtu pour la première fois une dimension métropolitaine, avec la participation de nombreuses communes limitrophes telles que Gennevilliers, Aubervilliers, Montreuil, Vincennes et Rueil-Malmaison. La 19^{ème} édition de Nuit Blanche en 2020 est déjà en cours de préparation.

L'œuvre « Bouquet of Tulips » que l'artiste américain Jeff Koons a spécialement créé pour la Ville de Paris, en soutien du peuple américain aux Parisiennes et Parisiens et Françaises et aux Français endeuillés par les attentats de 2015, a été inaugurée début octobre dans les jardins des Champs-Élysées.

Le dispositif « Embellir Paris », qui a permis en 2019 de sélectionner 20 œuvres d'art mais aussi des dispositifs de design urbain afin de participer à l'embellissement de l'espace public parisien sur 20 sites localisés dans les différents arrondissements, sera poursuivi en 2020.

Enfin, l'année 2019 aura également été marquée par une nouvelle manifestation consacrée à l'écriture manuscrite, intitulée « Paris'écrit » qui a eu lieu le 15 mai 2019 invitant tous les Parisiennes et les Parisiens à écrire à la personne de leur choix, une lettre manuscrite, et à participer à des ateliers d'écriture. Plus de 200 établissements partenaires d'une grande diversité ont participé à l'événement et plus de 115 points d'écriture étaient disposés dans Paris. Pour faire suite à ce succès, cet événement sera renouvelé en 2020.

En matière sportive, conformément au Plan Nager à Paris, le budget 2020 permettra de couvrir les dépenses associées aux constructions des piscines Yvonne Godard (20^{ème} arrondissement) et Elisabeth (14^{ème} arrondissement) et la réalisation de rénovations d'envergure, avec notamment les piscines Amiraux (18^{ème} arrondissement), Moulon (15^{ème} arrondissement), Emile Anthoine (15^{ème} arrondissement) et Vallerey (20^{ème} arrondissement). Les travaux sur les piscines Roger Le Gall (12^{ème} arrondissement), Pontoise (5^{ème} arrondissement), Drigny (9^{ème} arrondissement) et Mathis (19^{ème} arrondissement) se poursuivront également, en complément d'opérations de maintenance importantes sur Bernard Lafay (17^{ème} arrondissement), la piscine de la Butte aux Cailles (13^{ème} arrondissement) et Keller (15^{ème} arrondissement).

En phase avec la stratégie « Paris plus sportive », et en dépit d'une espace urbain très dense, la Ville libèrera de nouveaux mètres carrés sportifs en 2020 en livrant les centres

sportifs des Poissonniers (18^{ème} arrondissement) et des Amandiers (20^{ème} arrondissement). Le budget 2020 permettra également la réalisation des couvertures de courts de tennis et TEP, notamment Rigoulot (15^{ème} arrondissement), Goutte d'Or (18^{ème} arrondissement) et Paul Meurice (20^{ème} arrondissement), afin de permettre une pratique tout au long de l'année.

Paris s'engagera à créer deux terrains éclairés sur le parc des sports de Bobigny, dont la gestion vient récemment d'être reprise par la Ville, et qui permettront aux associations sportives parisiennes de bénéficier de 100 créneaux supplémentaires par semaine. Les terrains dégradés des centres sportifs Elisabeth (14^{ème} arrondissement) et Suzanne Lenglen (15^{ème} arrondissement) seront également remplacés afin de permettre aux scolaires et associations une pratique dans les meilleures conditions.

Paris confirmera, par ailleurs, qu'elle demeure une place forte de l'accueil de grands événements sportifs internationaux en accueillant les championnats d'Europe d'athlétisme et de gymnastique artistique féminine ainsi que le tout premier match de la saison régulière de la NBA de son histoire.

La résonance de la stratégie de soutien aux grands événements de la Ville prendra tout son sens à l'issue des Jeux de Tokyo, en septembre 2020, date à laquelle Paris deviendra officiellement la prochaine ville-hôte des JOP d'été. La pleine mobilisation de la Ville sera déterminante, à la fois pour livrer les infrastructures olympiques (au premier rang desquelles l'Arena de la Porte de la Chapelle, 18^{ème} arrondissement) mais aussi pour mettre en œuvre le plan stratégique « Transformations Olympiques ». L'effet levier des Jeux contribuera pleinement à la transformation de notre ville.

Le travail continuera également sur les nombreux projets d'accompagnement déjà engagés par la collectivité, tels que la baignabilité de la Seine, l'emploi, l'éducation, avec une attention particulière pour le sport comme levier de rattachement scolaire, ou encore le sport santé.

Nos efforts se sont également accentués pour continuer à protéger le secteur associatif sportif des incertitudes nationales. À l'aune d'une transformation profonde de la gouvernance nationale du sport, et après une baisse drastique du nombre d'emplois aidés en 2017 et 2018, nous avons souhaité stabiliser le budget du sport de proximité, lancer un programme ambitieux de formation des bénévoles parisiens et créer de nouveaux lieux de vie à destination des clubs dans nos équipements sportifs.

Cette politique inclusive concerne le champ de **l'accompagnement vers l'emploi**. Au-delà du soutien invariant apporté à une centaine de structures d'insertion par l'activité économique (6 000 salariés en insertion chaque année), nous doublerons en 2020 le budget de l'appel à projets « Dynamique Emploi » pour financer des projets proposant des parcours d'insertion professionnelle allant de la « redynamisation » jusqu'à la remise à l'emploi effective.

Les jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 vont permettre de développer l'emploi dans de nombreux secteurs d'activité. Pour que les Parisiennes et les Parisiens accèdent à ces emplois, le budget 2020 va permettre à 500 d'entre eux de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du programme : « Toutes Championnes, Tous Champions »

La Ville de Paris a souhaité expérimenter pour une durée limitée à 36 mois un nouveau dispositif d'accompagnement vers l'activité professionnelle des publics prioritaires des

politiques d'insertion. Au total dix kiosques seront dédiés d'ici la fin de l'année 2020 à des prestations d'accompagnement à l'activité professionnelle des publics prioritaires des politiques d'insertion. Ainsi, « Lulu dans ma Rue » offre des services de proximité dans des kiosques, permettant ainsi de réinsérer les personnes les plus éloignées de l'emploi. Les activités générées par les kiosques implantés répondent à une demande des Parisiennes et Parisiens et permettent de créer un lien social et intergénérationnel, bénéfique à tous, tout en favorisant la réinsertion dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

La Ville poursuivra son action de soutien aux publics éloignés de l'emploi, grâce à nos principaux opérateurs : la Mission Locale de Paris pour le soutien aux jeunes de 18 à 26 ans, l'EPEC, chargé des clauses sociales dans les marchés, du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), ou encore l'École de la 2^{ème} chance pour les jeunes décrocheurs. Cette politique s'appuiera également sur les nombreux dispositifs ou appels à projets existants : Premières heures (0,6 M€), le soutien à l'expérimentation territoire zéro chômeur ou encore les dispositifs de formation innovante comme Paris Code.

Les actions de **lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes** contribuent également au développement d'une ville inclusive, respectueuse des diversités. La Ville n'est pas inactive et s'appuie sur les acteurs associatifs pour mener des actions de pédagogie, de d'information et d'accompagnement des publics concernés. Les financements pour ces acteurs seront donc maintenus en 2020. Le budget alloué aux associations accompagnant les femmes victimes de violences et à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes créé en 2014 sera reconduit après deux années de hausse tout comme pour les associations LGBTQI+ et l'Observatoire idoine. L'année 2020 sera également marquée par l'ouverture de la Cité de l'égalité et des droits des femmes dans le 6^{ème} arrondissement et par la préfiguration de la Maison des Cultures LGBTQI+ dans le 4^{ème} arrondissement.

Enfin, l'action de solidarité de la collectivité s'accompagnera du lancement **d'opérations d'aménagement** structurantes aux franges de Paris, au cœur de la ceinture verte et en préfiguration de la transformation à venir du périphérique en boulevard urbain apaisé. Ces trois opérations majeures, gare des Mines, Python Duvernois et Porte de Montreuil sont toutes trois inscrites au NPNRU dont la convention annuelle doit être signée d'ici la fin de l'année. La création de l'Arena porte de la Chapelle constitue un levier opérationnel déterminant pour la transformation en profondeur du secteur de la Gare des Mines (18^{ème}) au bénéfice de la requalification des espaces publics, de la rénovation des ensembles de logement de Charles Hermite et du renforcement de la mixité sociale et fonctionnelle indispensables au désenclavement du quartier et à l'isolement de ces habitants actuels. C'est également par une action de diversification fonctionnelle et sociale que la requalification du cadre de vie du quartier Python Duvernois (20^{ème}) pourra être engagée. La porte de Montreuil (20^{ème} arrondissement) bénéficiera ainsi d'un investissement considérable pour sa transformation en Place du Grand Paris à l'appui d'une réorganisation ambitieuse de l'espace public en traversée du périphérique et de développements urbains apportant l'animation et l'intensité urbaine nécessaires à la couture urbaine avec les communes voisines.

Des priorités confirmées : propreté et tranquillité sur l'espace public

La qualité de vie au sein d'une ville inclusive et durable s'observe par ailleurs sur les politiques en matière de tranquillité publique mais aussi de propreté de l'espace public. Ce sont des fondamentaux qui doivent faire l'objet d'une attention de tous les instants.

En matière de **propreté**, il faut sortir des polémiques incessantes et regarder en face la réalité des chiffres. Plus de 500 M€ sont consacrés à cette politique chaque année, au service d'une amélioration de la réalité sur le terrain. Il faut à cet égard saluer le travail des agents qui mettent en œuvre au quotidien ces actions. Aussi, au-delà de la poursuite des actions déjà engagées, nous continuerons à adapter nos moyens à l'évolution de la situation.

La propreté à Paris passe également par des innovations constantes en matière de matériel. Le parc, près de 800 véhicules, aura été renouvelé en 2020 en réponse à la volonté de sortie du diesel. La totalité du parc des engins de nettoyage des trottoirs parisiens, plus de 250 véhicules, a été renouvelé et dédieselisé entre 2017 et 2019. 2020 sera l'année de finalisation du plan de renouvellement du parc de bennes circulant au GNV (256 bennes à ordures ménagères). Par ailleurs, la totalité des 52 laveuses et 27 aspiratrices aura été dédieselisée en 2020. L'investissement de la collectivité pour renouveler son parc de véhicules en faveur d'alternatives au diesel aura été massif sur cette mandature avec un total d'investissement de 113 M€ en ce sens.

Outre l'effort réalisé pour assurer la fin des matériels roulant au diesel, de nouvelles poubelles solaires à compaction d'une capacité sept fois supérieure à une poubelle classique, continueront d'être déployées dans les zones les plus sollicitées comme les gares, les abords des places ou les axes et lieux très fréquentés.

L'année 2020 continuera également de marquer l'engagement en faveur de la prévention et du tri des déchets pour accroître leur recyclage. En complément de la simplification des consignes de tri pour la poubelle jaune depuis le 1^{er} janvier 2019, la Ville de Paris déploie progressivement 1 000 stations modulaires de tri (multimatériaux et verre), au design unique, en collecte automatisée, disponibles 7j/7 et 24h/24, les TRILIB. Le besoin est réel puisqu'à Paris, malgré une amélioration, la majorité des déchets jetés dans la poubelle verte est encore constituée de déchets valorisables et TRILIB constitue une réponse aux problèmes d'exiguïté des locaux-poubelles des immeubles (environ 20 % des immeubles parisiens ne disposent pas de l'ensemble des bacs de tri) et également l'engagement d'une possibilité de tri sur l'espace public pour les déchets valorisables issus de la consommation nomade.

Soucieuse de permettre également le tri des déchets des alimentaires, La Ville de Paris s'est engagée depuis 2017 dans la collecte des déchets alimentaires dans les 2^{ème} et 12^{ème} arrondissements. Depuis le 1^{er} octobre 2019, cette collecte sélective a été étendue au 19^{ème} arrondissement, avec l'installation progressive de 3 000 bacs marron dans les immeubles et la distribution de 84 000 kits de tri aux habitants. Cette collecte sélective complète l'engagement financier qui sera poursuivi en faveur du déploiement de lombricomposteurs, de composteurs de pieds d'immeubles ou de composteurs dans l'espace public, alimentés par l'apport volontaire des Parisiennes et des Parisiens.

En matière de **tranquillité publique**, après une année 2019 marquée par la préparation de la mise en œuvre de la police municipale, 2020 se consacrera sur sa mise en œuvre opérationnelle et juridique, avec notamment le renforcement des pouvoirs de police des

agents. Paris poursuivra sa mobilisation au service de la sécurité et de la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens en ayant à cœur de mobiliser l'ensemble des réponses nécessaires : prévention et médiation, verbalisation ainsi que sécurisation. Les équipes de la médiation ont été renforcées en 2019 avec 30 médiateurs de rue supplémentaires consacrés à la prévention des rixes.

Cette action en faveur de la tranquillité publique se matérialise aussi dans la **régulation de la vie nocturne**. Le contrôle des nuisances issues de comportements bruyants en soirée requiert des interventions de sensibilisation et de prévention sur le terrain (dispositif des Pierrots de la Nuit), la médiation sur l'espace public la nuit, comme des actions plus coercitives menées en coordination entre la Ville et la Préfecture de police. L'objectif de la Ville est de déployer un continuum de réponses, seul susceptible de modifier durablement les comportements des usagers de la nuit tout en assurant une promotion positive des nuits parisiennes.

Le rayonnement de Paris : un incontournable pour notre ville-monde

Paris, par ailleurs, ne serait pas Paris si elle n'avait pas cette force d'attraction qui en fait une ville monde. Cette force d'attraction se mesure notamment avec le rebond connu en matière de **fréquentation touristique** après la baisse liée aux attentats de 2015.

2018 a été une année record pour Paris en terme de fréquentation touristique. Paris et le Grand Paris ont enregistré 24,5 millions d'arrivées hôtelières en 2018, en hausse de + 3,8 % en un an. C'est un signal positif pour l'économie touristique, qui représente près de 10% des emplois de la Capitale.

Si Paris est toujours l'une des destinations touristiques les plus connues et les plus désirées au monde, elle doit cependant faire face au développement d'autres destinations attractives. Pour maintenir un haut niveau d'attractivité, la Ville a adopté depuis 2014 une démarche équilibrée, durable et responsable en matière de développement touristique en favorisant un tourisme individuel plutôt que de groupe, une meilleure répartition des flux tout au long de l'année, l'incitation à une mobilité plus active, plus douce, plus propre, ou la découverte de lieux moins touristiques.

Principal opérateur de la Ville et acteur indispensable à la mise en œuvre de cette stratégie, l'office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP) a bénéficié d'investissements importants. La Ville a ainsi investi afin d'améliorer à la fois son point d'accueil principal (dorénavant situé au sein de l'Hôtel de Ville) mais également ses moyens digitaux d'information et de communication à destination des touristes. L'OTCP va accélérer en 2020 sa modernisation pour lui permettre de diversifier ses ressources et de continuer sa transformation digitale.

Cette politique touristique s'appuie notamment sur la **richesse patrimoniale et historique de notre ville**. L'année 2020 marquera des hommages à Simone Veil (exposition prévue à l'automne 2020), à Geneviève de Paris et la réalisation d'un parcours pédagogique consacré à la Révolution française dans la capitale.

Parallèlement, le Département de la Mémoire et de l'Histoire continuera le travail de programmation des nouvelles plaques commémoratives et de la restauration des plaques,

notamment celles en relation avec la Seconde Guerre mondiale, dont la préservation est rendue d'autant plus nécessaire par la disparition des grands témoins de cette période.

Dans le cadre du « Plan édifices culturels 2015-2020 », la Ville met en œuvre 28 opérations d'envergure. Fin 2020, 10 d'entre elles seront achevées, 12 seront en cours et 5 verront leurs travaux débiter. Il s'agit des travaux sur le massif d'entrée de Saint-Eustache (1^{er} arrondissement), sur les façades sud de Saint-Nicolas des Champs (3^{ème} arrondissement), sur les façades et toitures du Temple des Billettes (4^{ème} arrondissement), sur les couvertures des coupoles de l'église du Saint-Esprit (12^{ème} arrondissement) et sur la tranche expérimentale de restauration des maçonneries de Saint-Jean-de-Montmartre (18^{ème} arrondissement). Nous continuerons d'assurer par ailleurs l'entretien courant de notre patrimoine culturel. À cela, s'ajoute également les nombreuses restaurations menées sur les œuvres d'art et les orgues. Enfin, la rénovation de la Fontaine des Innocents (1^{er} arrondissement) sera lancée en 2020.

Au-delà, l'attractivité d'une ville se mesure à l'aune de son **rayonnement universitaire**. À cet égard, il faut encore une fois souligner l'accompagnement important de notre collectivité à cette compétence non obligatoire.

En 2020, la Ville poursuivra ses efforts déjà accomplis pour faire de Paris un lieu de recherche et d'innovation, avec des opérations à l'ESPCI ou encore à la Sorbonne Université qui accueille désormais Paris Parc, un bâtiment dédié à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Nous poursuivons également notre effort en faveur de la rénovation du patrimoine historique universitaire de la Ville, notamment à la Sorbonne et aux Cordeliers, où nous avons créé des logements pour les chercheurs, une salle de conférences et d'expositions.

Le dispositif « Emergence(s) » a fêté ses dix ans et constitue une vraie réussite, plébiscité par les chercheurs, comme l'a souligné le rapport du Conseil Scientifique de la Ville de Paris, remis en septembre dernier. Ce dispositif sera reconduit en 2020.

Pour faciliter la vie des étudiants et lutter contre la précarité dont beaucoup sont victimes, nous nous mobilisons d'abord pour leur permettre de mieux se loger : chaque année, nous finançons 1 000 nouveaux logements sociaux pour les étudiants, nous versons une aide à près de 1 000 étudiants par an lors de leur première installation dans le parc privé et nous avons mis en place des colocations solidaires étudiantes. De plus, nous finançons les appels à projets étudiants qui soutiennent plusieurs centaines d'associations par an. La convention pluriannuelle avec le CROUS permet notamment la rénovation des restaurants universitaires. Enfin, la Ville se mobilise pour la santé des étudiants, à travers la rénovation des centres de santé et l'appui à la ligne d'écoute pour les étudiants en détresse « Nightline ».

Notre Ville doit consolider son dynamisme économique en s'appuyant sur des politiques volontaristes en direction des différents secteurs industriels et commerciaux.

Cette **action en faveur du développement économique** s'appuie en particulier sur le projet de l'Arc de l'innovation qui continuera d'être le lieu de projets immobiliers cofinancés par la Ville de Paris en partenariat avec la RIVP ou d'autres partenaires privés. Ainsi, en 2019, ont vu le jour des projets comme la Villa du Lavoir (10^{ème} arrondissement, 13 ateliers de métiers d'art, de la mode et du design), Taillandiers (11^{ème} arrondissement, 26 ateliers) ou encore le 360 Paris Music Factory (18^{ème} arrondissement) pour l'innovation culturelle. Plus de 300 000

m² de lieux livrés sur la mandature par la Ville et des réalisations majeures dans le Nord-Est de Paris et à venir sur les portes du 20^{ème} arrondissement

L'Arc de l'innovation est désormais un territoire identifié autour duquel une communication s'est mise en place. Cette ambition territoriale est largement connue et reprise par les acteurs de l'aménagement urbain. Il s'agit d'une collaboration unique autour de 4 établissements publics territoriaux, Paris, Plaine Commune, Est Ensemble et Grand-Orly Seine Bièvre, qui entretiennent des échanges réguliers. Une manière de rendre chaque jour la Métropole du Grand Paris (MGP) plus réelle et efficace. L'Arc de l'innovation regroupe 600 acteurs de l'innovation, représentant 53 % des lieux de l'innovation de la MGP.

La création de nouveaux lieux constitue un levier essentiel de la politique de développement économique de la Ville dans les quartiers populaires : il s'agit en effet de créer des espaces supplémentaires de programmation de locaux dits « innovants » (nouveaux lieux de travail, de recherche, d'enseignement, lieux pluriels, nouvelles formes de commerce etc.) ainsi que d'accompagner la transformation urbaine des sites aux portes de Paris.

Par ailleurs, la Ville se fixe pour objectifs la préservation de la diversité commerciale et la valorisation de nos **commerces** et de nos artisans de proximité. Nous poursuivons une politique ambitieuse d'animation commerciale, avec notamment le maintien d'un budget conséquent pour les subventions pour les illuminations de fin d'année et pour notre politique de soutien aux associations de commerçants pour la mise en place d'actions de proximité.

Une action renforcée sera conduite également pour lutter contre la désertification commerciale avec la poursuite de la mise en œuvre du contrat Paris'Commerces. 7 M€ de crédits sont ainsi inscrits en 2020 ainsi que 800 k€ supplémentaires pour accélérer les opérations d'acquisition des murs commerciaux. La mise en œuvre de ce contrat permet de lutter contre la désertification commerciale, la mono-activité ou encore la vacance forte et favorisera un tissu commercial plus dense et équilibré dans les périmètres ciblés, notamment dans les quartiers populaires. La Semaest a réalisé l'acquisition de plus de 25 locaux et la maîtrise de 54 locaux par protocole d'accord avec les propriétaires privés.

Une attention renforcée sera également portée à l'entretien courant de nos marchés découverts. Nous engagerons le lancement des études pour les travaux du Marché aux fleurs (expertises, mandatement d'un architecte, travaux préalables etc.)

Enfin, nous continuons notre politique en faveur des kiosquiers de presse avec d'une part, la reconduction du système d'aide de 1,8 M€ aux kiosquiers les plus fragiles et le dispositif exceptionnel d'indemnisation pour compenser la période de fermeture liée au renouvellement des kiosques.

Paris poursuivra en 2020 sa **politique de coopération internationale**. Avec plus de 5 M€ consacrés à l'action internationale, la Ville de Paris conserve sa place de première collectivité française et dans le monde en termes d'aide au développement.

Paris soutient les actions de développement en faveur des pays du Sud à hauteur de 1 M€ par an. La solidarité des Parisiennes et des Parisiens s'exprime à travers de nombreux programmes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les dispositifs 1% déchets et 1% énergie. Le label SOLIDDEV permet en outre de soutenir les associations pour des projets solidaires dans les pays du Sud pour un montant total de 80 000 d'euros. La Ville

consacrera en 2020 et comme chaque année près de 2 M€ aux programmes de lutte contre le VIH/Sida.

Paris, engagée en faveur des populations victimes de crises humanitaires, de catastrophes naturelles ou sanitaires, verse également environ 225 000 euros d'aides d'urgence chaque année aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) intervenant dans les zones de crise.

Paris, capitale européenne fait vivre la citoyenneté européenne à travers des évènements organisés pour la Fête de l'Europe et autour de la Journée de l'Europe ainsi qu'au quotidien, en soutenant notamment la Maison de l'Europe.

Acteur de premier plan de la diplomatie des villes, Paris participe activement à plusieurs réseaux européens et mondiaux de villes. Paris poursuit son engagement au soutien de la Francophonie et de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), qui contribue au financement de nombreux projets de coopération concrets notamment dans les domaines de la lutte contre le changement climatique avec des villes de l'espace francophone.

Paris participe également au C40 (Climate Cities Leadership Group), réseau des grandes métropoles mondiales mobilisées contre le changement climatique. La Ville a impulsé de nombreuses initiatives et projets comme les programmes Deadline2020 visant à aider les villes du réseau à se doter d'un plan climat conforme aux engagements de l'Accord de Paris, ou Reinventing cities (de rénovation urbaine inclusive et durable) et Women4climate (visant à renforcer les capacités des femmes engagées dans des projets innovants de transition écologique).

Fidèle à ses valeurs et à son histoire, Paris poursuivra sa mobilisation en faveur des droits humains notamment en soutenant les acteurs, les associations parisiennes qui œuvrent pour la défense des droits et des libertés et ceux qui sont menacés dans le monde à raison de leur combat pour les droits de l'Homme.

Paris organisera un temps fort en juillet 2020 autour de la saison culturelle inédite portant sur tout le continent africain, Africa2020, pour laquelle une enveloppe de 100 000 € sera dédiée. Enfin, le budget culture à l'international sera maintenu en s'associant notamment à l'Institut Français pour cofinancer des projets renforçant le rayonnement culturel parisien à l'international ainsi que de nombreux projets d'associations culturelles.